

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DASES 656G Signature du schéma directeur de l'animation de la vie sociale (centres sociaux, associations de quartier, espaces de vie sociale) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général sollicite l'autorisation de signer un schéma directeur avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer un schéma directeur avec l'organisme « Caisse d'Allocations familiales de Paris », 50 rue du Docteur Finlay (15^{ème}), dont le texte est joint.